
Extraits des interventions de Bouquier, Romme et Jay (de Sainte-Foi) autour du projet de décret proposé par Bouquier sur l'enseignement libre, lors de la séance du 21 frimaire an II (11 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Extraits des interventions de Bouquier, Romme et Jay (de Sainte-Foi) autour du projet de décret proposé par Bouquier sur l'enseignement libre, lors de la séance du 21 frimaire an II (11 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 326;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38498_t1_0326_0000_2;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38498_t1_0326_0000_2)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

liquider sur les copies collationnées, en faisant certifier de leur état, soit par les conseils généraux des communes de leur résidence, soit par le directoire de leur district.

La Convention renvoie cette proposition à son comité des finances, pour en faire son rapport (1).

Un membre ouvre la discussion sur l'instruction publique, et se résume à ce que la Convention nationale décrète la priorité pour un des projets de décrets présentés.

Un membre demande la priorité pour le projet de décret du comité.

Un autre la réclame pour celui de Bouquier.

La Convention nationale accorde la priorité au projet de décret de Bouquier, et en ajourne la discussion à demain midi (2).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (3).

(Suivent des extraits des discours prononcés par Fourcroy et Thibaudeau dans la séance du 19 frimaire.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 126.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 127.

(3) *Moniteur universel* [n° 83 du 23 frimaire an II (vendredi 13 décembre 1793), p. 334, col. 2]. D'autre part, le *Journal de Perlet* [n° 446 du 22 frimaire an II (jeudi 12 décembre 1793), p. 91] rend compte de la discussion sur l'instruction publique dans les termes suivants :

On reprend la discussion sur l'organisation de l'instruction publique.

PETIT pense que le comité, et tous ceux qui ont parlé sur cette matière, n'ont pas assez profité des circonstances naturelles qui doivent être la base de toute bonne instruction. Il s'étonne de ce que l'on n'a pas adopté cette idée fort simple : conserver les écoles où il y en a ; en établir où il n'y en a point ; faire une école de natation dans un port de mer, sous la direction d'un bon marin, et mettre ainsi à profit toutes les localités.

DELAGUEULLE. Il est une mesure préparatoire sur laquelle il est nécessaire que la Convention nationale s'explique, parce que c'est d'elle que dépend le plan régénérateur d'une bonne éducation. Cette mesure consiste à prononcer si l'éducation sera véritablement commune, si on astreindra tous les citoyens indistinctement à apprendre, à un âge déterminé, un art, un métier ou profession capable de leur procurer les moyens de subsistance. Il est temps de rendre à l'agriculture, aux arts et aux professions utiles, cette foule de bras que l'orgueil, l'égoïsme, l'aristocratie et la superstition lui ont enlevés. Des hommes égaux par la nature et assujettis aux mêmes besoins doivent partager les mêmes soins et s'associer aux mêmes travaux. (Voy. ci-après aux annexes de la séance, le *Plan d'une éducation républicaine et populaire* de Delagueulle.)

ROMME combat les objections faites contre le projet du comité et demande que la priorité lui soit accordée.

JAY-SAINTE-FOY s'y oppose. Il soutient que le plan du comité est dangereux, qu'il établirait l'aristocratie pédagogique sur les débris de l'autorité paternelle, qui doit s'accroître de ce que les autres

Bouquier, organe du comité d'instruction publique, présente un projet de décret sur l'enseignement libre. Cependant il demande qu'il y ait des écoles pour les notions élémentaires, dont les instituteurs seront payés, suivant un tarif à raison du nombre de leurs élèves. Il propose ensuite l'établissement de quelques écoles supérieures gratuites pour les hautes sciences absolument nécessaires à la conservation de l'existence des citoyens et à la défense de la République.

Romme réclame la priorité pour le premier projet du comité d'instruction ; il rétablit quelques faits relatifs à l'éducation athénienne qu'on lui avait opposée, et s'applique à faire sentir que décréter la liberté de l'enseignement, ce serait entretenir une distinction odieuse entre le riche et le pauvre, et laisser celui-ci dans un galeas, comme auparavant. Tous nos efforts, dit-il, tous nos vœux doivent tendre à rendre les instituteurs publics inutiles, en procurant aux pères les lumières et le civisme nécessaires pour former l'âme des jeunes républicains : mais serait-il sage de s'en reposer aujourd'hui sur eux, de cette tâche à laquelle est attaché le sort de la liberté ?

Jay-Sainte-Foi s'indigne qu'on outrage ainsi la raison populaire. Il ne voit dans les articles révisés que le régime des universités renouvelées de l'évêque d'Autun et de Condorcet, et dégagé de ce qu'il offrait de plus absurde. Les 40.000 bastilles, où l'on propose de renfermer la génération naissante, lui semblent la meilleure ressource qu'on ait pu imaginer pour soutenir le dernier espoir de la tyrannie, ou pour la ressusciter de ses cendres. Il insiste fortement en faveur de l'autorité paternelle, que l'on ne rougit pas de transmettre à des mains mercenaires et, pour la plus grande partie, à des suppôts de la chicane.

Nos défenseurs, en rentrant dans leurs foyers, s'écrie-t-il, seront-ils bien touchés d'apprendre qu'un procureur au Châtelet, par exemple, est chargé d'inspirer des vertus républicaines à leurs enfants ? Comme si les fondateurs de la liberté avaient besoin d'un tiers pour communiquer à leur famille l'enthousiasme dont ils sont embrasés.

On demande de toute part la clôture de la discussion. La priorité est accordée, à une grande majorité, au nouveau plan présenté par Bouquier.

La séance est levée à quatre heures (1).

Signé : VOULLAND, Président ; ROGER-DUCOS, REVERCHON, RICHARD, CHAUDRON-ROUSSEAU, BOURDON (de l'Oise), Marie-Joseph CHENIER, secrétaires.

ont perdu. Ce plan tendait à disséminer, sur tous les points de la République, les bureaux d'esprit de Roland. Il demande la priorité pour le projet de Bouquier.

Cette proposition est décrétée. Le projet de Bouquier sera discuté demain.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 127